



Canton de Limours

Arrondissement de Palaiseau

MAIRIE DE COURSON MONTELOUP
Place des Tilleuls
(91680)

☎ 01 64 58 90 01 ☎ 01 64 58 81 58
Monteloup.mairie@wanadoo.fr
<http://www.courson-monteloup.fr>



COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU
SEPT MARS DEUX MILLE QUATORZE

L'An Deux mille Quatorze et le Vendredi sept mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la Présidence de : Monsieur **ARTORÉ** Alain, Maire,

Présents :

Mesdames, **BOUQUETY** Isabelle, **MONNERAT** Cathy, **BAUMELOU** Carole et messieurs **CHARENTREUIL** Daniel, **GAUTIER** René, **GIARD** Jean-Claude, **LABEAUT** Gilles et **DOS SANTOS** Carlos.

Absents : Messieurs Laurent **SAVARIAUD**, Daniel **GUENNEC**

Monsieur Gilles **LABEAUT** est nommé secrétaire de séance.

OBJET :

- **Prolongation Contrat rural**
- **Questions diverses.**

Monsieur le maire demande d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :

- **DETR 2014**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité



Canton de Limours

Arrondissement de Palaiseau

MAIRIE DE COURSON MONTELOUP

Place des Tilleuls

(91680)

☎ 01 64 58 90 01 ☎ 01 64 58 81 58

Monteloup.mairie@wanadoo.fr

<http://www.courson-monteloup.fr>



PROLONGATION CONTRAT RURAL

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a signé avec le Conseil Régional et le Conseil Général, le 17 mars 2009 un contrat rural comprenant les opérations suivantes :

- Extension de l'école avec création de deux salles et leur sanitaire,
- Installation d'une structure omnisport
- Réaménagement de la place de la Mairie.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les travaux doivent être réalisés dans un délai de 5 ans à compter de la signature du contrat, et que les deux premières phases ont bien été réalisées ; l'extension de l'école a été inaugurée en mars 2012 et cette construction a été primée par l'attribution d'un « éco-trophée » décerné par le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse.

La dernière phase, le réaménagement de la place de la Mairie (pour lequel les subventions de la Région et du Département s'élèvent au total à 90400 €) a subi un décalage de planning dû à des difficultés de programmation et de mises au point : Difficultés d'ordre environnemental (impact sur l'alignement d'arbres centenaires d'où un diagnostic non prévu de l'ONF), d'ordre financier (estimation trop lourde pour la commune) et difficultés d'ordre conflictuel avec le Maître d'œuvre (forte réticence, voire refus de l'Architecte à simplifier le projet et à mener une nouvelle étude.)

Toutefois ces difficultés sont maintenant levées, la consultation des entreprises pour ces travaux d'aménagement a été lancée, l'analyse des offres est terminée et les marchés sont en cours d'attribution avec une durée prévisionnelle de chantier de 4 mois environ.

Compte tenu de tout ce qui précède, il convient aujourd'hui de solliciter auprès du Conseil Régional un avenant afin de proroger d'un an le délai de réalisation du contrat rural, soit jusqu'au 17 mars 2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

SOLLICITE auprès du Conseil Régional un avenant de prorogation d'un an au contrat rural tel que susvisé,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant au contrat rural à intervenir avec le Conseil Régional ainsi que toutes pièces consécutives à cette décision.



MAIRIE DE COURSON MONTELOUP
Place des Tilleuls
(91680)

☎ 01 64 58 90 01 ☎ 01 64 58 81 58
Monteloup.mairie@wanadoo.fr
<http://www.courson-monteloup.fr>



DETR 2014

Créée par l'article 179 de la loi de finances pour 2011, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) résulte de la fusion de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) et de la Dotation de Développement Rural (DDR).

Monsieur le Maire expose que la chaudière du restaurant scolaire est à remplacer.

Selon le devis établi par l'entreprise SDP de St Chéron, le montant des travaux de remplacement s'élève à 4798.90 HT.

Ces travaux font partie des opérations éligibles à la DETR ; et il est proposé de les réaliser avec le bénéfice de cette subvention (à concurrence de 30%), le solde du financement restant à la charge de la commune.

VU la vétusté de la chaudière,

CONSIDERANT la nécessité d'offrir aux écoliers, au personnel enseignant, au personnel administratif et aux administrés un confort maximum, répondant aux normes en vigueur actuellement,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après en avoir délibéré

DECIDE de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux afin de remplacer la chaudière du restaurant scolaire en 2014,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous documents afférents à ces travaux et à la subvention demandée,

PROPOSE le plan de financement et échéancier suivant :

Opération :	Montant HT	Année de Financement	Subvention DGE 30 %	Reste à charge de la Commune
Remplacements de fenêtres				
Remplacement chaudière	4.798,90 €	2014	1.439,67 €	3.359,23 € HT

QUESTIONS DIVERSES

Travaux chemin du golf

M. le Maire expose que les fortes intempéries ont ralenti, voire interrompu, les travaux de réhabilitation du chemin du golf. L'accalmie climatique attendue prochainement devrait permettre au chantier de redémarrer. Il est rappelé que ce chemin est fermé pendant les travaux.

Fin de séance 21H30